

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du lundi 6 juin 2016

Le 6 juin deux mille seize, à dix-neuf heures quarante-cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Didier Debrabant, Maire de la commune de Jolimetz.

Date de convocation du Conseil : le 24 mai 2016.

Nombre de conseillers en exercice: 14

Nombre de présents : 13 Nombre de votants : 14

Présents : Didier Debrabant, Noël Delleaux, Mireille Dupire, Bénédicte Dzikowski, Jacques-Anthony Vienne, Edith Glasse, Mehdi Hamida, Jean-Marc Lefebvre, Thierry Guyonnet, Marcelle Ghaye, Virginie Dumoulin, Gérard Druelle, Charles Autreaux

Absents excusés: Jean-Marie Lalou donne procuration à Didier Debrabant.

Monsieur le Maire sollicite un secrétaire de séance.

Monsieur Jacques-Anthony Vienne propose sa candidature – candidature acceptée.

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour :

Ordre du jour :

- 1) Validation du compte-rendu du Conseil Municipal du 29 mars 2016,
- 2) Délibération Amendes de Police,
- 3) Délibération Syndicat d'Electrification,
- 4) Délibération : étude d'aménagement de la rue du Pavé,
- 5) Délibération : étude de la maison « Pépin »,
- 6) Délibération : subvention aux associations,
- 7) Développement des boucles pédestres,
- 8) Organisation de l'Euro 2016 de foot,
- 9) Informations générales et tour de table des Conseillers Municipaux.

1. Validation du compte-rendu du Conseil Municipal du 29 mars 2016,

Monsieur le Maire propose l'acceptation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 29 mars 2016.

Charles Autreaux fait remarquer une erreur : il faut lire 13 voix pour le vote du compte administratif 2015 et non 14 puisque Monsieur le Maire avait quitté la salle « comme le veut la loi ».

Le compte rendu est validé.

2. Délibération dossier « Amendes de Police ».

Monsieur le Maire propose de renouveler l'opération « ilot de sécurité » sur la rue du Pavé. Un premier ilot doit être réalisé cette année au niveau du N°71 rue du Pavé. Un second ilot pourrait être réalisé à l'entrée du village Rue Marc Poirette. Le dossier est à finaliser pour le 29 juin. Nous pourrions bénéficier d'une subvention départementale pour un montant de 30% du projet. Jean-Marc Lefebvre fait remarquer que ce type d'équipement peut créer des difficultés pour les chauffeurs de cars. Il est répondu que dans les deux cas : ceux-ci n'entravent pas l'accès à des voies latérales. Thierry Guyonnet se pose la question de l'utilité de ces équipements : des feux seraient peut-être plus « intelligents » pour faire ralentir la circulation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la mise en œuvre de ce nouveau projet qui doit permettre de « sécuriser » la rue du Pavé.

Résultat du vote : 14 voix pour

3. Délibération Syndicat d'Electrification,

Comme chaque année nous devons délibérer pour savoir si nous acceptons le reversement de la cotisation du Syndicat d'Electrification au bénéfice de notre commune. Le montant annuel de cotisation s'élève à un peu plus de 12 000€ Le reversement de la cotisation est accepté à l'unanimité des membres présents.

Résultat du vote : 14 voix pour

4. Délibération : étude d'aménagement de la rue du Pavé,

Nous avons voté dans le budget primitif un budget de 30 000 € pour la réalisation d'une étude pour l'aménagement de la rue du Pavé. Monsieur le Maire propose le lancement de cette étude. Dans un premier temps un cahier des charges devra être défini ensuite nous procéderons à l'appel d'offres. Il est proposé au Conseil Municipal de valider le lancement de l'étude pour le second semestre.

Résultat du vote : 14 voix pour

5. Délibération : étude de la maison « Pépin »,

Achetée en 2006 et vouée à la démolition, la maison « Pépin » appartient à la commune de Jolimetz. Cette maison aujourd'hui en ruine est une des maisons les plus anciennes de notre village. Construite avant 1804, elle est un témoin intéressant du patrimoine rural de notre commune. Elle pourrait être restaurée avec l'aide financière de la Région sous réserve de l'accord de la Fondation du Patrimoine. Pour cela nous devons faire appel à un architecte du patrimoine. Il aura dans un premier temps pour mission de réaliser une étude permettant de déposer un/des dossiers de demandes de subventions. Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer pour l'engagement d'une étude auprès d'un architecte du patrimoine. Le coût prévisionnel de l'étude s'élève à 3 900 € hors taxe.

Résultat du vote : 14 voix pour

6. Délibération: subvention aux associations,

Monsieur le maire propose la reconduction des subventions aux associations ayant présenté leur bilan 2015. Une seule association n'a pas répondu à notre courrier concernant les demandes de subventions pour 2016. Monsieur le Maire prendra contact avec la Présidente.

- Club des aînés et retraités de Jolimetz/Potelle : 300 €,

Résultat du vote : 14 voix pour

- Tennis de table/loisir/ping-pong de Jolimetz TTLJP : 300 €,

Résultat du vote : 14 voix pour

- Volley-ball loisirs : 300 €,

Mireille Dupire (Présidente de l'association) ne prend pas part au vote.

Résultat du vote : 13 voix pour

- Anciens Combattants: 250 €,

Gérard Druelle (Membre de l'association) ne prend pas part au vote.

Résultat du vote : 13 voix pour

- Harmonie municipale : 1 700 €,

Noël Delleaux (Vice-Président de l'association) ne prend pas part au vote.

Résultat du vote : 13 voix pour

- Amicale de l'école : 700 €,

Virginie Dumoulin (Membre de l'amicale) ne prend pas part au vote.

Résultat du vote : 13 voix pour

- **La cerise**: 300 €,

Didier Debrabant et Charles Autreaux (Membres de l'association) ne prennent pas part au vote.

Résultat du vote : 12 voix pour

- Anima-livre: 300 €

Didier Debrabant ne prend pas part au vote.

Résultat du vote : 13 voix pour

- CCAS: 2 000 €

Résultat du vote : 14 voix pour

- Association Recherche contre le Cancer : 30 €,

Institut Pasteur : 30 €,

Lutte contre la Mucoviscidose : 30 €.

Donneurs de Sang : 30, €,

Fondation du Patrimoine : 30 €.

Il est proposé de voter « globalement » pour les subventions à ces cinq associations.

Résultat du vote : 14 voix pour

- L'harmonie d'Englefontaine a arrêté ses activités. La commune revend le parc de matériel restant : batterie, partitions...pour un montant total de 1 000 € L'harmonie municipale de Jolimetz sollicite une subvention exceptionnelle de 500 € pour lui permettre de racheter ces instruments.

Résultat du vote : 14 voix pour

Monsieur le Maire propose qu'une subvention exceptionnelle de 150 € soit accordée à l'association du Jeune Orchestre du Hainaut-Cambrésis. Il nous offre chaque année deux concerts. Noël Delleaux souhaite qu'un lien puisse être établi avec l'harmonie de Jolimetz. Le vote n'est donc pas demandé à l'assemblée. Le débat reste ouvert et des échanges seront proposés entre les deux harmonies.

7. Développement des boucles pédestres,

Une extension de nos caches est envisagée pour relier le centre du village à la ferme de l'Hôpital. Pour cela il faudrait acheter une parcelle de pâture sur une longueur de 300 mètres. La réalisation de la cache pourrait être réalisée par un groupe de « jeunes » en lien avec la PPI

Le conseil Municipal donne son accord de principe pour l'avancée de la procédure.

8. Organisation de l'Euro 2016 de foot,

En relation avec la mairie de Potelle qui organisait des projections sur grand écran des matchs de foot à l'occasion du Mondial de foot 2014, il a été décidé que désormais alternativement l'une des deux communes proposera ces projections. Pour les matchs de l'EURO 2016, Jolimetz assurera en collaboration avec la commune de Potelle, les projections à la salle Arthur André.

9. Informations générales et tour de table des Conseillers Municipaux.

Monsieur le Maire, informe :

- On a de moins en moins d'élus aux manifestations que nous organisons. Il est important que l'on fasse un petit effort. Soyons nombreux ce samedi pour la fête de l'école.
- Le SCOT fera l'objet d'une réunion le vendredi 10 juin à 18 heures.
- En juin-septembre et octobre, Monsieur le Maire assistera aux réunions concernant le PLU Intercommunal.
- Monsieur le Maire est invité à une réunion concernant le démarrage de la crèche de Villereau. Monsieur Vienne fait remarquer qu'il serait dommage de participer au financement de cette crèche alors même que les assistantes maternelles de Jolimetz manquent de travail. La délibération du 9 juillet 2012 précise : « au prorata du nombre d'heures utilisées par les habitants de Jolimetz ». Il serait anormal que nos assistantes maternelles ne soient pas prioritaires. Nous devons en priorité favoriser l'emploi pour les habitants de notre commune.
- La participation financière des communes de Locquignol, Potelle et Raucourt au Bois aux frais de l'école a fait l'objet d'une réunion en mairie de Jolimetz en présence des Maires de Locquignol, Raucourt-au-Bois et l'Adjoint aux travaux de Potelle ainsi que Marcelle Ghaye, Noël Delleaux et Monsieur le Maire de Jolimetz. La commune de Jolimetz sollicitait un subvention annuelle de 400 € par enfant après débat, un montant annuel de 300,00 € par enfant a été accepté par les participants.
- Une « rôtisserie » a demandé à s'installer sur notre commune de façon hebdomadaire. Une réponse positive sera faite.
- L'achat d'un lave-vaisselle pour la salle don Bosco est prévu pour la rentrée de septembre. Le montant de cet achat s'élève à 2 500 € HT
- A la question soulevée par un riverain sur la responsabilité en cas d'accident lié à la présence d'une poubelle sur le trottoir ou sur la chaussée. Mr le Maire a soulevé cette question au Président de la CCPM qui a la compétence « ordures ménagères ». Il a été répondu que la poubelle été attribuée à chaque domicile. De ce fait, il en va de la responsabilité civile du propriétaire si un accident arrivait sur le domaine public. La responsabilité peut être imputée à la société de ramassage si la preuve est constatée d'un mauvais repositionnement de la poubelle sur le trottoir par le ripeur.

Jean Marc Lefebvre:

- Souhaite que des bancs soient installés dans le village.

- Pose la question de la présence d'un ancien panneau de limitation de vitesse rue Mortreux indiquant le « 40 ». Aujourd'hui la vitesse est soit de 30 soit de 50 km à l'heure.
- Indique que le restaurant le « Mormal » se propose de tenir la buvette pour la pétanque organisée à l'occasion de la « ducasse ». Proposition acceptée.

Mehdi Hamida:

- S'inquiète du mauvais état des accotements avant le passage à niveau : embranchement chemin des Béguines et rue du Rond Quesne.
- Se pose la question de la dangerosité des poignées à hauteur d'enfant se trouvant sur les poteaux EDF rue Coulon.
- S'inquiète de l'évolution de la tâche d'humidité se trouvant dans le plafond de la nef droite de l'église. Des réparations sur la toiture ont été faites mais nous devons rester vigilants.

Marcelle Ghave:

- Pose la question du nombre de tombes que l'on pense récupérer suite à l'étude réalisée au cimetière. Les tombes qui ont été répertoriées pourront être reprises par lots. Ce sont les entreprises de pompes funèbres qui assurent ce travail en présence d'un élu. Mr le Maire rappelle que l'arrêté concernant la reprise de sépultures situées en terrain commun arrive à échéance le 18 juin 2016. Il sera procédé à un appel d'offre cet été. En fonction de la remise des offres, il pourrait être proposé une tranche ferme et des tranches conditionnelles. Le nombre de sépultures à récupérer n'est pas précisé à ce jour.

Edith Glasse:

- Demande si nous pourrions organiser une manifestation pour un couple souhaitant fêter ses « noces d'or ». Ce type de manifestation à déjà été organisée dans notre commune.
- Souhaite intervenir avec quelques musiciens sur la brocante. C'est avec plaisir que l'assemblée accepte cette proposition.
- Propose une réunion « pot de fin d'année » pour les personnes qui ont animé les NAP. Comme l'année dernier, ce pot sera réalisé avant le 10 juillet.

Noël Delleaux:

- Informe que pour la clôture du « périscolaire » Loréna a organisé des « olympiades ». Elles auront lieu durant la semaine du 13 au 17 juin 2016. Une remise de médailles aux enfants est prévue.
- Indique que nous pouvons bénéficier d'un spectacle offert par la CCPM. Une troupe de théâtre a été conventionnée : au cours de la durée de la convention 2016 à 2018 elle pourra venir une fois à Jolimetz. Jacques Anthony Vienne fait part de son désaccord. Il est dommage que la CCPM ne fasse pas travailler également des artistes locaux. Les trois conventions ont été attribuées à des compagnies lilloises. Une fois de plus l'emploi n'est pas au cœur des préoccupations. Il est regrettable que nous n'ayons même pas le choix de nos projets : nous avions demandé à bénéficier de la venue d'un conteur dans le cadre du dispositif « conteurs en campagne ».
- La salle dédiée à la bibliothèque est terminée : il manque l'escalier de secours (5600 euros TTC).
- Pour les étagères de la bibliothèque une société d'installation va faire une proposition
- La commission travaux s'est réunie et a travaillé plusieurs points :
- 1) Le fleurissement du village : (pour rappel 1460,00 euros ont été dépensés l'an dernier). Proposition pour 2016 : 7 bacs pour 1100,00 euros + 390,00 euros pour l'achat de fleurs. L'accent sera mis cette année sur le fleurissement de la rue Coulon.
- 2) L'accessibilité : une place de parking pour les personnes handicapés sera réalisée devant la mairie et devant la maison du « temps libre » + une pente d'accès à la Mairie et un chemin praticable pour la maison du « temps libre ». Virginie Dumoulin se pose la question de prévoir également une place de parking pour personne handicapé devant l'école.
- 3) Récupération des déchets : une réflexion est en cours pour l'installation de poubelles au niveau du terrain sportif + mise en place de bancs.

Charles Autreaux:

- Rappelle qu'il est interdit de garer son véhicule sur le trottoir en empêchant le passage des piétons. Plusieurs difficultés ont été signalées au niveau du stationnement rue du Pavé. Mr le Maire signale qu'à l'occasion de l'étude d'aménagement de la RD 33, il est prioritaire que ce problème soit considéré au regard de notre obligation règlementaire vis-à-vis des personnes à mobilité réduite (PMR)
- Souligne que les associations sont propriétaires des biens qu'elles peuvent acquérir avec les subventions qu'elles ont obtenues de la commune.

Gérard Druelle:

- Suite aux manifestations organisées par le centre équestre : plusieurs habitants se sont plaints des « fermetures de la rue Coulon ». Difficultés de faire respecter l'arrêté municipal « la rue est coupée sauf pour les riverains ». Il semble que l'arrêté municipal n'est pas respecté. Mr le Maire propose une modification de l'arrêté municipal pour les prochaines manifestations.
- Souhaite qu'un nom soit donné aux bâtiments.
- Un habitant s'inquiète « un câble téléphonique repose sur sa haie ». Mr le Maire précise que si le fil est sur le domaine privé, le propriétaire doit prévenir la société gestionnaire. Sur le domaine public, il appartient à la commune de contacter la société.
- Concernant le parrainage des Maires pour les élections présidentielles (500 signatures) Y a-t-il eu des sollicitations ? Réponse de Monsieur le Maire : à ce jour un seul parti.
- A-t-on évalué le temps nécessaire pour que les employés communaux désherbent les « fils d'eau ». Il semble qu'ils n'aient pas assez de temps pour tout faire. Au salon des maires qui s'est tenu le 8 juin, Mr le Maire s'est intéressé aux « plans de désherbage ».

Jacques Anthony Vienne:

- Souhaite le remplacement des chaises à la salle Arthur André.
- Souhaite la restauration du calvaire au cimetière : base en maçonnerie et remise en peinture de la croix. Souhaite la mise en place d'un banc au cimetière.
- Souhaite qu'un cloisonnement soit réalisé dans le grenier pour la protection des documents « archives ».
- Souhaite que le grenier fasse l'objet d'un rangement : mise en place d'une équipe : école + mairie.
- Informe que la friterie au carrefour de l'opéra sollicite des affiches pour annoncer la brocante.
- Souhaite que le bureau de la mairie et la salle du rez-de-chaussée soient repeints.
- Souhaite que l'on achète une sonorisation de qualité pour la salle Arthur André.
- Fait part au Conseil Municipal de la sortie au château de Potelle. Celle-ci a été proposée aux élèves de la classe de CM1/CM2.
- Suite au projet de reprise de concessions au cimetière, demande que l'on réfléchisse à l'avenir des éléments patrimoniaux (anciennes plaques funéraires-croix)...
- Souhaite le remplacement pour trois semaines d'Hélène Couturiaux par Lorena Rovoletto pour le ménage dans les classes. Noêl Delleaux précise que cette tâche ne relève pas du contrat « service civique » de Lorena.
- A assisté à la réunion de la commission finances de la CCPM le lundi 25 avril 2016. L'objet de la réunion portait sur la mise en place d'un Pacte « financier et fiscal ». La CCPM qui par le vote d'une majorité de maires a décidé d'augmenter les impôts « taxe pour l'enlèvement des ordures ménagères » espère trouver d'autres moyens d'augmenter les recettes pour le fonctionnement de la communauté. Une des propositions serait de faire réviser l'ensemble des surfaces habitables + amélioration du confort des logements.

Bénédicte Dzikowski:

- Remercie les associations pour leur participation à la journée du 16 avril.
- Informe de la tenue d'une réunion pour la préparation de la ducasse le mardi 14 juin à 19 heures.
- Informe que nous avons à organiser la distribution des tracts pour la ducasse et la brocante.

Fin de la séance à 11 heures 45.